

VILLE DE LONGUENESSE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Rapporteurs : Madame Duwicquet Delphine et Monsieur Ruckebusch François

Le présent rapport utilise et reproduit des éléments contenus dans :

- *le document intitulé « Support à la préparation de votre DOB » (version de janvier 2024) établi par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecocolocale.*

Le présent rapport décliné ci-dessous concerne le budget principal de la Ville de Longuenesse. Une annexe dédiée au budget annexe cimetière est jointe à ce rapport.

➤ Préambule

Une présentation du rapport a eu lieu en commission des finances le 20 mars 2024.

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un DOB dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Publication le 29/03/2024

Il convient de noter que les données concernant l'année 2023 sont celles du compte administratif provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2023.

Après l'examen de la situation financière de la ville de Longuenesse, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2024 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

➤ **Contexte général national**

Principales données financières 2024 (*Source : projet de loi de finances 2024, Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires*)

Contexte macro-économique

Croissance France : 1,4% contre 1,0% en 2023
Croissance Zone € : 1,3 % contre 1,5% en 2023
Inflation : 2,6% contre 4,2% en 2023

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique : 0,5% contre -1,5% en 2023
Déficit public (% du PIB) : 4,4% contre 5,0% en 2023
Dette publique (% du PIB) : 109,7% contre 111,2% en 2023

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat : 105,10 milliards € contre 103,80 milliards € en 2023
- dont concours financiers de l'Etat : 54,79 milliards € contre 53,27 milliards € en 2023
- dont DGF : 27,15 milliards € contre 26,7 milliards € en 2023

Point d'indice de la fonction publique : 59,0734 € depuis le 1^{er} juillet 2023 contre 58,2004 € en 2022

- **La loi de finances initiale (LFI) pour 2024 publiée au journal officiel le 30 décembre 2023**

Les concours financiers de l'Etat progressent par rapport à 2023 sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures. Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

La LFI renforce son soutien aux collectivités avec **la pérennisation du fonds vert** augmenté à 2,5 milliards €. Par ailleurs, l'Etat augmente la **dotation pour les titres sécurisés** de 52,4 à 100 millions € en 2024 afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports. La **dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté** est reconduite également au même niveau que 2023, soit 10 millions €. Enfin, la LFI crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre **les violences aux élus**.

La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards €. Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de Solidarité Rurale,
- 140 millions € pour la Dotation de Solidarité Urbaine,
- Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la Dotation d'Intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre. Et, à compter de 2025, la dotation d'intercommunalité augmentera chaque année de 90 millions €.

Mesures en faveur de la planification écologique

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliards €,
- La décarbonation des mobilités : + 1,4 milliards €,
- La préservation des ressources : + 1,2 milliards €,
- La transition énergétique : + 1,1 milliard €,
- La compétitivité verte : + 1,7 milliard €,
- Le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €.

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions €,
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions €,
- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions €.

Augmentation du FCTVA

Le montant du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6%. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €) mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €).

Généralisation des budgets verts

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La LFI généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique.

Ainsi, ces derniers devront intégrer :

- de façon obligatoire, une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.
- de façon facultative, un état annexé intitulé « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Cette nouvelle annexe mettra en lumière le montant et la part de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.

Compte Financier Unique (CFU)

La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2026, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1 800 collectivités (art. 205). Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

1.1 - Population

Année	Population INSEE		
	Municipale	Comptée à part	Totale
1er janvier 2020	11023	540	11563
1er janvier 2021	10736	546	11282
1er janvier 2022	10563	519	11082
1er janvier 2023	10600	478	11078
1er janvier 2024	10568	467	11035

La population totale de la commune s'établit à 11 035 habitants au 1er janvier 2024 (- 43 habitants par rapport au 1er janvier 2023). Nous constatons donc une diminution de la population depuis 2017. La baisse annuelle est toutefois plus mesurée depuis 2022.

1.2 - Les taux et bases d'imposition

	Taxe d'Habitation (TH)	Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
2018	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	Non voté <i>(La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019)</i>	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2021	<i>Idem 2020</i>	41,23% (+117,34%)	53,82% (0%)
2022	<i>Idem 2020</i>	41,23% (0%)	53,82% (0%)
2023	18,81% (0%)	41,23% (0%)	53,82% (0%)

Les taux d'imposition votés par la commune sont constants.

En ce qui concerne la taxe d'habitation (T.H.), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019 soit 18,81 %. Qui plus est, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation était neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur. La loi de finances pour 2024 supprime ce coefficient et pour en limiter les effets sur le potentiel fiscal des départements, elle pondère la fraction de TVA par un indice synthétique représentatif des ressources du département. Une fraction de correction est introduite pendant 3 ans afin de lisser dans le temps les évolutions liées à ce nouveau mode de calcul.

Pour donner suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019.

Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau un taux de TH. La base d'imposition de la taxe est réduite aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Elle supprime le lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes, si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75% du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5% de ce plafond.

Les bases d'imposition de la commune s'établissent comme suit :

BASE	2019	2020	2021	2022	2023
TAXE D'HABITATION	10 349 038	10 333 925	159 775	210 094	239 312
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	9 570 712	9 700 337	9 793 359	10 160 242	10 681 434
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	47 540	48 003	46 133	47 949	50 766
ENSEMBLE	19 967 290	20 082 265	9 999 267	10 418 285	10 971 512

BASE	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022
TAXE D'HABITATION	2,20%	-0,15%	-98,45%	31,49%	13,91%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	2,64%	1,35%	0,96%	3,75%	5,13%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	4,59%	0,97%	-3,90%	3,94%	5,87%
ENSEMBLE	2,41%	0,58%	-50,21%	4,19%	5,31%

2. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LONGUENESSE

2.1 – Principales recettes de fonctionnement

2.1.1 Fiscalité

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 Indicatif	2022/2021	2023/2022
Produit fiscal	3 822 581 €	4 161 216 €	4 325 676 €	4 580 500 €	4 555 784 €	4 700 000 €	3,95%	5,32%
Taxe sur l'électricité	150 363 €	159 994 €	163 055 €	150 000 €	195 069 €	160 000 €	1,91%	19,63%
Taxe sur droits de mutation	211 240 €	215 488 €	253 371 €	190 000 €	236 857 €	200 000 €	17,58%	-6,52%
Taxe sur la publicité	79 242 €	89 566 €	83 911 €	80 000 €	82 898 €	80 000 €	-6,31%	-1,21%
Autres taxes	43 275 €	51 011 €	49 952 €	42 000 €	50 989 €	48 000 €	-2,08%	2,08%
Total	4 306 701 €	4 677 274 €	4 875 965 €	5 042 500 €	5 121 596 €	5 188 000 €	4,25%	5,04%

- Concernant le produit fiscal, nous pouvons constater une hausse de plus de 5,3 % entre 2022 et 2023, en lien avec la revalorisation des bases foncières.
- Le produit fiscal 2024 attendu s'élève à un peu plus de 4 700 000 € en lien avec une revalorisation des bases des principaux impôts locaux de 3,8% conformément à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH).
- Concernant la taxe sur les droits de mutation, nous pouvons constater, en 2023, une légère baisse d'environ 6,5 %. On peut néanmoins noter une progression significative de cette taxe (+ 17,58 % entre 2021 et 2022). Il est toutefois difficile de prévoir sa prévision pour 2024 mais il semblerait que son rythme d'évolution devrait ralentir.

2.1.2 Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 Indicatif	2022/2021	2023/2022
Dotation globale de fonctionnement (+ DNP)	1 968 435 €	1 921 533 €	1 884 209 €	1 887 679 €	1 887 679 €	1 875 000 €	-1,94%	0,18%
Dotation de solidarité urbaine	2 619 728 €	2 676 609 €	2 731 466 €	2 788 109 €	2 788 109 €	2 850 000 €	2,05%	2,07%
FCTVA			21 908 €	14 728 €	19 881 €	45 000 €		-9,25%
Attribution fonds départemental TP, Dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC	224 276 €	220 977 €	218 095 €	214 808 €	206 934 €	199 808 €	-1,30%	-5,12%
Compensation Etat fiscalité (TP, TH, ...)	339 872 €	98 511 €	135 399 €	145 036 €	145 562 €	150 799 €	37,45%	7,51%
Autres dotations (CAPSO, CD62, ...) et participations	69 314 €	97 511 €	91 044 €	63 771 €	86 319 €	79 876 €	-6,63%	-5,19%
Total	5 221 625 €	5 015 141 €	5 082 121 €	5 114 131 €	5 134 484 €	5 200 483 €	1,34%	1,03%

Il convient de noter une diminution de 3,95 % pour les concours et participations entre 2020 et 2021 s'expliquant par la suppression du produit lié à la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation évoquée plus haut, et réintégré dans la partie produit fiscal.

La DSU a augmenté d'environ 2% entre 2020 et 2021. Idem entre 2021 et 2022.

Entre 2021 et 2022, le total est en légère progression (+1,34%) porté par la hausse de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières ainsi que la DSU.

L'augmentation de la DSU sur la période 2020 – 2023 est constante (environ 168 000 € de 2020 à 2023) (la commune de Longuenesse percevant la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches). Pour 2024, nous pouvons à nouveau supposer une augmentation de celle-ci, notamment du fait de l'élargissement du quartier prioritaire de la politique de la ville Saint-Exupéry – Léon Blum sur le territoire de Longuenesse. Toutefois, les chiffres ne sont pas communiqués à ce jour.

SAINT-EXUPERY - LEON BLUM

Nouveau périmètre QPV en 2024



Réalisation : Service SIG CAPSO - Janvier 2024. Sources : Atlas SIG Ville / Vue aérienne @ICN

La hausse des concours et participations entre 2022 et 2023 s'est établi à 1,03%, en soulignant l'augmentation de la DSU (+ 56 643 €) mais aussi des compensations provenant de l'Etat liées à la fiscalité (+ 10 163 €).

2.1.3 Concours de la CAPSO

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 Indicatif	2022/2021	2023/2022
Attribution de compensation CAPSO	204 829 €	202 479 €	191 074 €	188 897 €	170 462 €	117 990 €	-5,63%	-10,79%
Dotation de solidarité communautaire	175 686 €	154 201 €	143 458 €	125 262 €	125 262 €	120 573 €	-6,97%	-12,68%
Total	380 515 €	356 680 €	334 532 €	314 159 €	295 724 €	238 563 €	-6,21%	-11,60%

AC (Attribution de Compensation)

Le montant de l'AC est quasiment stable entre 2020 et 2021 (- 2350 €).

Nous notons toutefois une baisse à compter de 2022 en lien avec le transfert du Programme de Réussite Educative (PRE) et le surcoût du service instruction du droit des sols lié à la dématérialisation obligatoire.

En outre, cette baisse est désormais renforcée par l'adhésion au service commun numérique permettant notamment le déploiement de la vidéoprotection (incluant notamment le support technique, certains travaux ainsi que la fourniture du matériel ou de logiciels). Toutefois la facturation de ces éléments se fait sur l'attribution de compensation en N+1. Ainsi l'impact de ces deux derniers éléments est plutôt limité sur notre AC 2023 (- 20 613 €) puisque la mise en place a seulement démarré fin 2022.

Le montant prévu pour 2024 est plus bas (117 990 €) pour les raisons évoquées ci-dessus.

La décomposition est la suivante :

NOM DE LA COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AVANT SERVICES COMMUNS	TRANSPORTS OCCASIONNELS 2022	INSTRUCTION DES ADS 2022	CONTRÔLE DES ADS 2022	CEP PERIODE DE 2023	SERVICE COMMUN NUMERIQUE 2024	COUT TOTAL SERVICE COMMUNS	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2024
LONGUENESSE	214 646,00	1 366,55	26 211,97	2 346,32	3 731,00	63 000,00	96 655,84	117 990,16

DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)

Avec la mise en place de la CAPSO, son produit a été revu à l'échelle des 53 communes. Il était acté que cette dotation allait baisser progressivement jusqu'en 2020 où elle devait se stabiliser à environ 270 000 €. En 2018, elle s'est élevée à 346 084 € et devait s'élever à 308 218 € pour 2019 (et 270 352 € pour 2020).

Cependant, compte tenu du pacte fiscal et financier mis en place par la CAPSO, la diminution a été plus importante que prévue initialement :

2019 : 260 885 €

2020 : 175 686 €

2021 : 154 201 €

En prévision d'une DSC recrée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante, un groupe de pilotage « pacte financier et fiscal 2020-2026 » constitué pour travailler sur ce point a avancé dans ses travaux. Mais, dans l'attente de sa finalisation, a été institué une nouvelle DSC continuant à diminuer. Pour 2022 : 143 458 €

Le conseil communautaire a adopté le pacte financier et fiscal lors de sa séance du 30 septembre 2021 et a, ainsi, acté le principe du versement d'une DSC pour un montant de 1 M€ à compter de 2023 avec une partie de dynamisme économique ajouté à cette enveloppe et basé sur +/- 15 % de la variation du produit fiscal issu de la Cotisation Foncière des entreprises à compter de 2024.

Il a été validé, à compter du 1er janvier 2023, de faire évoluer les critères de répartition afin de tenir compte des difficultés rencontrées par les habitants du pays de Saint-Omer pour l'établissement des titres sécurisés (carte Nationale d'identité, passeport...) avec des délais très longs.

Le Pays de Saint-Omer était globalement sous dotés et plusieurs communes réfléchissaient à ne plus maintenir ce service qui est déficitaire. En effet, l'Etat apporte un financement (autour de 12 000 euros pour plus 1850 titres/an, autour de 8 500 euros en deçà) qui ne compense pas l'intégralité des charges supportées par les communes.

Le conseil communautaire a ainsi acté d'ajouter un nouveau critère dans la répartition de la DSC pour compenser en partie ce déficit et permettre un développement d'une nouvelle offre pour réaliser ces titres (Eperlecques, Théroutte, et Arques) et d'un renforcement sur Saint-Omer.

La solidarité territoriale des communes entre elles permettrait ainsi de jouer et de pallier aux difficultés rencontrées.

Aussi, les critères de répartition ont été modifiés comme suit à compter du 1er janvier 2023 :

- Revenu par habitant : 11% (12% auparavant),
- Potentiel fiscal : 27% (28% auparavant),
- Effort fiscal : 39 % (40% auparavant),
- Centralité : 9 % (10% auparavant),
- Quartier politique de la ville : 9% (10% auparavant),
- Gestion des titres sécurisés : 5 %.

Il est précisé que la base de répartition pour les titres sécurisées est forfaitaire pour 2023 et 2024 et ajustée ensuite au réel de l'année (n-2).

Comme évoqué plus haut, à compter du 1er janvier 2024, une partie du dynamisme économique doit être ajoutée à l'enveloppe de base (1M€) et basée sur 15% de la variation du produit fiscal issu de la Cotisation Foncière des Entreprises, cette évolution pouvant être à la hausse comme à la baisse.

Ce mécanisme, initié en 2020, ne tenait pas compte de l'évolution importante des bases fiscales de ces deux dernières années fixées par l'Etat. Aussi, afin de permettre une meilleure équité entre la CAPSO et ses communes membres, il a été acté par le conseil communautaire de neutraliser l'impact de l'évolution des bases à compter du 1er janvier 2024 tout en conservant la part de dynamisme basée sur 15% de la variation du produit fiscal, hors impact du coefficient forfaitaire de revalorisation des bases, issu de la Cotisation Foncière des Entreprises (année N-1/année N-2 ; exemple part dynamique 2024 = 15% x (CFE 2023 - (CFE2022*1.071)), cette évolution pouvant être à la hausse comme à la baisse.

La DSC est désormais répartie, en fonction des critères ci-dessus et de leurs pondérations. La répartition étant mise à jour chaque année en fonction de la part de dynamisme économique et arrondie à l'euro le plus proche.

Les calculs pour l'année 2024 intègrent donc les variations de population, d'effort fiscal, de revenu par habitant, de potentiel fiscal et de population DSC. Les données sont tirées des fiches DGF 2023. Le critère centralité n'évolue pas (pas de mise à jour des données).

Le montant 2024 pour la Commune de Longuenesse s'établit ainsi à 120 573 € (contre 125 262 € pour 2023).

Cette perte de recettes est très conséquente. En effet, à compter de 2024, la recette de la Commune liée à la DSC sera amputée **chaque année de plus de 300 000 € par rapport à la situation de 2016.**

(Le montant 2016 avant création de la CAPSO était pour mémoire de 421 816 €).

2.1.4 Produits des services (portage de repas, garderies, ALSH, ...)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 Indicatif	2022/2021	2023/2022
Redevance occupation domaine public	21 702 €	21 722 €	24 621 €	20 000 €	26 639 €	23 000 €	13,35%	8,19%
Culture (musique, bibliothèque, ...)	15 317 €	15 902 €	17 351 €	7 500 €	9 568 €	9 000 €	9,12%	-44,85%
Loisirs (centre de loisirs, divers)	72 699 €	92 934 €	138 758 €	95 000 €	200 745 €	140 000 €	49,31%	44,67%
Périscolaire (garderies et cantine)	10 996 €	15 031 €	15 062 €	60 000 €	58 615 €	125 000 €	0,21%	289,17%
Social (portage de repas)	0 €	0 €	0 €	0 €	560 €	400 €		
Revenus des immeubles (logements, chalet Morbier...)	150 074 €	155 581 €	163 596 €	145 000 €	178 626 €	150 000 €	5,15%	9,19%
Autres recettes du domaine	90 652 €	114 504 €	193 279 €	130 050 €	150 904 €	123 900 €	68,80%	-21,92%
Total	361 441 €	415 673 €	552 668 €	457 550 €	625 657 €	571 300 €	32,96%	13,21%

Nous avons pu constater, pour 2020 et 2021, l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées aux loisirs : les encaissements de la régie ont diminué en lien avec la fermeture des accueils de loisirs, ainsi que les prestations versées par la CAF.

Pour 2022, ces recettes sont globalement en hausse (de près de 33 %) principalement en lien avec une hausse significative des produits des centres de loisirs (+ 45 000 € environ) et des régularisations de participations et remboursements provenant de la CAPSO (En 2022, plus de 10 000 € d'encaissement supplémentaire pour les remboursements de frais des écoles de danse et de musique. Quant au montant perçu pour les frais de fonctionnement du complexe sportif des bruyères, il comprend l'année 2022 et une partie de l'exercice 2021 (2ème, 3ème et 4ème trimestre)).

Ces recettes ont, de nouveau, évolué entre 2022 et 2023 (+ 13,21%). Les raisons principales sont la municipalisation de la restauration scolaire à compter de septembre 2023 mais aussi la hausse des recettes pour les centres de loisirs. Qui plus est, il est important de souligner l'augmentation des recettes relatives à la location du chalet de Morbier (31 730,40 € en 2023 contre 13 768,60 € en 2022).

2.2 - Dépenses de fonctionnement

2.2.1 Dépenses de personnel y compris avantages sociaux

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 indicatif	2022/2021	2023/2022
Charges de personnel	4 897 104 €	4 739 340 €	4 868 935 €	5 150 000 €	5 083 711 €	5 350 000 €	2,73%	4,41%

Une légère baisse (-3,22%) est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec les efforts consentis pour maîtriser ce chapitre tout en garantissant les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi qu'au déroulement de carrière adapté pour les agents, puisqu'en 2021 a été mise en place le système d'astreinte des agents techniques et que le PPCR a été poursuivi.

Entre 2021 et 2022, outre le déroulement de carrière des agents en cohérence avec la politique menée ces dernières années en la matière, l'augmentation peut s'expliquer par les éléments suivants : revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +3.5% à compter 1^{er} juillet 2022 ; SMIC revalorisés deux fois en 2022 ; recrutement de 2 contrats parcours emploi et compétence ; recrutement d'un apprenti supplémentaire.

Un montant un peu plus élevé est prévu pour 2023 étant donné que les effets de la hausse du point d'indice de la fonction publique évoquée ci-dessus s'établiront sur une année pleine et pas seulement sur 6 mois. En outre une nouvelle revalorisation du SMIC a déjà eu lieu. Enfin, les salariés de l'association actuellement gestionnaire de la restauration scolaire seront intégrés dans les effectifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2023.

Comme évoqué l'an passé, il conviendra de rester vigilant quant à l'évolution des charges de personnel puisqu'elles représentent la majeure partie des charges de fonctionnement.

La Commune devra veiller à la maîtrise de ces dernières pour les stabiliser autour de 5 millions d'euros par an afin de pouvoir financer son ambitieux programme d'investissement.

Rappelons que la Commune a fait le choix de modifier à la baisse à compter du 1er janvier 2020 ses garanties d'assurance statutaires par suite des résultats de l'appel d'offres groupé lancé par le CDG 62, et ce afin de stabiliser ses dépenses dans ce domaine.

En effet, pour donner suite à l'attribution du marché relatif aux assurances statutaires, à garanties égales, une hausse très importante des cotisations était à prévoir à compter de 2020.

Le choix a donc été fait en conseil municipal de ne plus adhérer à un contrat d'assurance concernant les prises en charge des arrêts longue maladie / maladie longue durée.

Bien entendu, les recettes à percevoir par les remboursements d'assurance seront de ce fait en baisse à situations équivalentes.

A noter qu'une nouvelle augmentation de cotisation a eu lieu en 2022 concernant le capital décès.

Le chapitre 012 est en augmentation de 4,41% entre 2022 et 2023. Les raisons sont multiples : revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023, intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2023.

La prévision budgétaire 2024 est par conséquent en augmentation pour tenir compte, d'une part, de l'effet année pleine concernant les revalorisations intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux mais aussi d'autre part, de la revalorisation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024.

Par ailleurs, un chantier de réflexion a été entamé avec l'appui d'un cabinet spécialisé concernant la refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Avec pour objectifs notamment :

- De vérifier la cohérence des primes versées selon les différents postes et l'équité de traitement de l'ensemble des agents de la collectivité en veillant le cas échéant à harmoniser les primes pour les personnels placés dans des situations comparables ;
- de renforcer l'attractivité de notre commune pour des futurs recrutements.

Les effectifs ont évolué comme suit :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	112	112	110	114	117	117	113	110	110
Non titulaires	4	4	5	6	8	10	2	3	10
Autres agents (non permanents)	11	8	14	12	10	10	13	16	17
Total	127	124	129	132	135	137	128	129	137

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents est de 1 742.79 € en 2023 contre 1 690.53 € en 2022 (titulaires et stagiaires) ; 1 654.16 € en 2023 contre 1 675.85€ en 2022 (ensemble des emplois permanents).

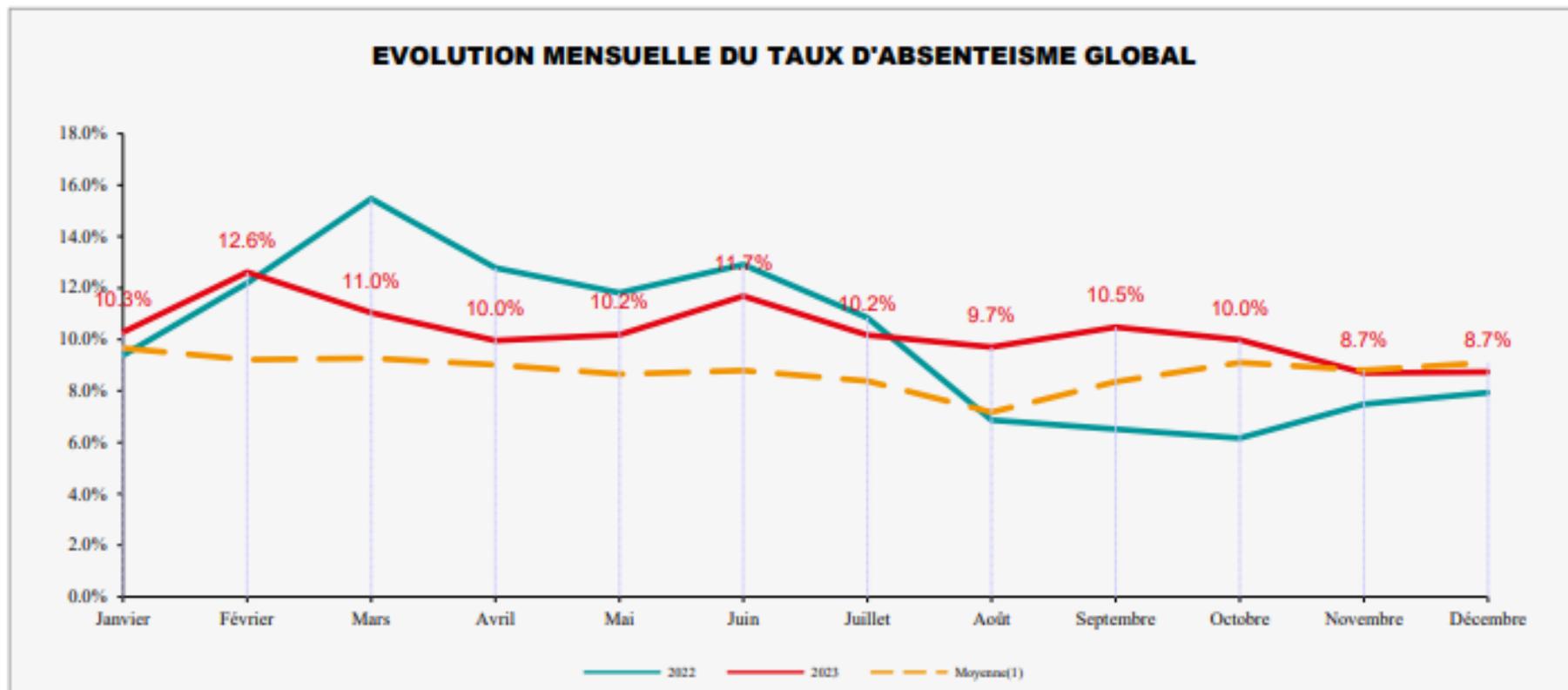
En 2023, ont été versés pour les emplois permanents :

- Traitement indiciaire : 2 489 863 €
- Nouvelle Bonification indiciaire : 31 750 €
- Complément de Traitement Indiciaire : 0 €
- Régime indemnitaire : 349 012 €
- Heures supplémentaires : 21 555 €

Conformément à la loi, et à la suite de plusieurs temps de concertation menés en 2021 avec les agents de la collectivité relatifs notamment à la durée hebdomadaire du temps de travail ainsi qu'aux horaires de travail, un nouveau projet de protocole relatif au temps de travail a été soumis au comité technique, lequel a émis un avis favorable. Ce protocole a ensuite été approuvé par le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité, prévoit et organise l'application de la règle des 1 607 h de travail annuel pour un agent à temps complet.

Le temps de travail en mairie est désormais de 1 607h/an pour donner suite à l'application du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Evolution taux d'absentéisme global en légère hausse entre 2022 et 2023 (calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période par agent, soit 200 jours). Il s'établit à 8,7 % fin 2023 soit identique à la moyenne des Mairies comptant de 50 à 199 agents contre 7.9% fin 2022 :



Le ratio de dépenses de personnel (56.91% des dépenses réelles de fonctionnement contre 59.37% en 2022) est inférieur à la moyenne de la strate (59,7%).

- **Une étude d'analyse des risques psychosociaux** a été menée tout au long de l'année 2022 et 2023 avec l'aide d'un cabinet spécialisé et d'une psychologue/ergonome du travail. Cette analyse a été suivie de la rédaction d'un plan d'actions destiné à prévenir ces risques ainsi qu'à améliorer la qualité de vie au travail.
- **Complémentaire santé et Prévoyance**

L'ordonnance du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation devient obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance (art.24° de l'ordonnance n° 2021-175).

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit **15 €**. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2026.

Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit **7 €**. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025.

Toutefois, notons que la Commune de Longuenesse accorde déjà depuis de nombreuses années une participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé (supérieure à celle prévue de manière obligatoire par les textes à l'horizon 2026), laquelle s'établit comme suit : 20 € pour les agents titulaires, 12 € pour le conjoint, 5 € le premier enfant et 5 € le 2ème. 74 agents bénéficient de cette aide en 2022. (Le nouveau contrat (en vigueur depuis le 1er janvier 2019) prévoit désormais la possibilité d'adhésion pour les agents contractuels.)

En outre, un contrat de groupe prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est également en place avec SOFAXIS, avec une participation de l'employeur qui est de 13 € par mois (supérieure également à celle prévue de manière obligatoire par les textes à l'horizon 2025). 106 agents fonctionnaires adhèrent à cette prévoyance dans le cadre de la convention signée avec le centre de gestion.

- **Avantages en nature et prestations sociales**

- **Aide aux transports :** La collectivité participe depuis 2015 à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics. Aucun agent n'en a bénéficié en 2023.
- **Chèques restaurant :** Les agents de la commune bénéficient à l'année de 120 chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4,5 €, avec une participation de 60% de l'employeur, soit 2,70 € par agent à charge de la mairie. 116 agents (Ville et CCAS) bénéficient de ces chèques déjeuner.
- **Amicale du personnel :** La subvention à l'amicale du personnel est de 42 000 € en 2023, soit 0.82% de la masse salariale. Elle regroupe au 01/01/2024 113 agents contre 112 au 01/01/2023 agents actif et retraités amicalistes (ville et CCAS). L'amicale organise notamment des voyages, des sorties et offre un chèque cadeau à Noël aux agents ayant un enfant âgé de 14 ans maximum.
- **Comité nationale d'action sociale (CNAS) :** la Ville et le CCAS y adhère afin que leurs agents bénéficient de ces diverses aides et prestations (large catalogue). Le coût pour 2023 concernant la Ville s'établit à 35 022€.
- **Autres avantages en nature et prestations sociales proposés par la Ville aux agents :**
 - le versement d'une allocation aux parents d'enfants atteints de handicap de moins de 20 ans,
 - une participation financière pour les séjours des enfants en accueil de loisirs sans hébergement, les séjours linguistiques, les colonies, les séjours en maisons familiales ou gîtes et les séjours dans le cadre éducatif,
 - un colis de fin d'année,
 - la location gratuite d'une salle municipale une fois par an.

2.2.2 Autres dépenses de fonctionnement (dont subventions)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 indicatif	2022/2021	2023/2022
Charges à caractère général	1 592 649 €	1 712 204 €	1 990 088 €	2 821 980 €	2 395 548 €	2 954 000 €	16,23%	20,37%
Autres charges de gestion courante	1 185 757 €	957 485 €	1 170 512 €	1 308 520 €	1 224 004 €	1 326 000 €	22,25%	4,57%
Total	2 778 406 €	2 669 689 €	3 160 600 €	4 130 500 €	3 619 552 €	4 280 000 €	18,39%	14,52%

Pour mémoire, l'objectif pour 2020 était de diminuer le montant prévisionnel des dépenses à caractère général pour compenser l'augmentation prévue pour les charges de personnel et maintenir ainsi un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros.

Cet objectif a été atteint puisque le virement à la section d'investissement s'est bien établi à hauteur de 2 millions d'euros.

La baisse était même bien plus importante que prévue (- 234 000 €) car à l'effort programmé s'était ajoutée la crise sanitaire qui a empêché la tenue de certaines manifestations ou activités. A titre d'exemple, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies avaient baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020.

Sans revenir au niveau de 2019, les charges à caractère général ont logiquement progressé entre 2020 et 2021 (+7,51%) pour donner suite à l'allègement des restrictions sanitaires ayant permis la tenue de certaines manifestations, ainsi que la tenue de la plupart des accueils de loisirs avec certaines adaptations.

Il convient également de noter le changement d'imputation pour l'entretien des bouches d'égout pluviales (passage du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant d'environ 86 500 € en 2021).

Entre 2021 et 2022, les charges à caractère général ont à nouveau progressé (+16% soit près de 278 000 €).

Nous pouvons noter à titre d'explication les éléments suivants : conclusion d'un contrat de 34 800 € pour une mission concernant l'archivage du patrimoine écrit de la Ville : le tri, le classement ainsi que l'élimination des documents obsolètes. (environ 300 mètres linéaires avant intervention) ; hausse des dépenses en formation extérieures au CNFPT ; location, pose et dépose des illuminations de fin d'année (environ 28 000 €) ; hausse globale de 24 000 € des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies comprenant notamment les manifestations culturelles et les activités à destination des personnes âgées (ces dernières représentent plus de la moitié du total de cet article comptable) ; camion nacelle du service d'éclairage public ayant subi de nombreuses réparations pour un montant total de près de 10 000 € ; 16 100 € de réparations de dommages de la piste d'athlétisme (16 100 €) ; remplacement portique entrée parking stade Jean-Marie Barbier (10 100 €) ; hausse de plus de 20 000 € pour les carburants et combustibles ; augmentation de près de 40 000 € pour le recours à un prestataire de transport de personnes en raison de l'indisponibilité du bus communal pendant l'année 2022.

Les autres charges de gestion courante ont quant à elles augmenté de plus de 22 % soit plus de 213 000 € en lien principalement avec la hausse des subventions au CCAS et aux associations comme expliqué ci-dessous.

Bouclier tarifaire et amortisseur électricité

Le « bouclier tarifaire » est prolongé pour l'année 2023 pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, c'est à dire qui ont moins de 10 équivalents temps plein, des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions, et un contrat d'électricité d'une puissance inférieure à 36 Kva. La hausse des tarifs réglementés est limitée à 15% en moyenne à compter du 1^{er} février 2023.

Pour les collectivités non éligibles à ce bouclier tarifaire (ce qui est le cas de la Ville de Longuenesse), la LFI met en place pour cette année un amortisseur électricité dès le 1^{er} janvier 2023. Pour les collectivités concernées et qui payent leur électricité plus de 180 €/ MWh, l'État va prendre en charge 50% de la facture d'électricité pour les tarifs compris entre 180 et 500 €/MWh.

Il convient en outre d'ajouter que la Commune a fait le choix d'éteindre l'éclairage public entre 22h30 et 04h30 afin de réduire l'impact de la hausse du coût de l'électricité. Les horaires ont été légèrement modifiés début 2024 et l'éclairage public est désormais éteint de 23h30 à 04h30.

Entre 2022 et 2023, les charges à caractères général ont à nouveau progressé (+20,37% soit plus de 405 000 €). Les principales raisons sont la municipalisation de la cantine avec l'achat de denrées alimentaires et le transport des enfants, l'entretien de la voirie (+159 600 €), le versement à la CAPSO de deux années pour l'entretien des bouches d'égout pluviales (+116 000 €) et les dépenses d'énergie (+55 000 €).

Les autres charges de gestion courante ont quant à elles augmenté de 4,57 % en lien principalement avec la hausse de la subvention versée au CCAS (+115 000 €).

Pour 2024, la prévision budgétaire sera donc plus importante que celle de 2023 compte tenu notamment de l'effet d'une année pleine pour la restauration scolaire et de l'augmentation conséquente des tarifs du gaz malgré l'adhésion de la commune à un marché groupé coordonné par la fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais. Celui-ci ayant toutefois pour effet de limiter la hausse pour la commune. La facture 2024 de gaz sera en moyenne multipliée par 2,07 et le tarif sera révisable annuellement. En ce qui concerne l'électricité, une baisse est attendue pour 2024 mais le tarif sera supérieur à celui d'avant crise.

Subventions

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 indicatif	2022/2021	2023/2022
CCAS	50 000 €	50 000 €	120 000 €	235 000 €	235 000 €	295 000 €	140,00%	95,83%
Associations	814 237 €	672 069 €	799 091 €	785 000 €	731 619 €	750 000 €	18,90%	-8,44%
Total	864 237 €	722 069 €	919 091 €	1 020 000 €	966 619 €	1 045 000 €	27,29%	5,17%

Le CCAS ayant depuis le 1er janvier 2017 des compétences plus restreintes, compte-tenu du transfert des compétences multi-accueil, RAM et instruction du RSA, et disposant en outre d'un excédent de fonctionnement important, la subvention versée au CCAS s'est élevée en 2018, 2019 et 2020 à 50 000 €.

Pour les mêmes raisons, ce montant a de nouveau été retenu pour 2021.

Le transfert de la dépense liée au portage étant compensé par un montant de recettes important également.

Il convient également de souligner le transfert du portage du PRE à la CAPSO, jusqu'ici géré par le CCAS.

Pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, la CAPSO à assurer la totalité des dépenses affectées au PRE selon le budget prévisionnel établi annuellement. Les communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer ont poursuivi leur contribution financière au PRE et se voient impacter une baisse d'attributions de compensation selon les modalités qui seront arrêtées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, les communes et la CAPSO ont versé 50 % des contributions initiales au CCAS de Longuenesse soit :

- Ville d'Arques : 2 480,00 €
- Ville de Longuenesse : 4 269,50 €
- Ville de Saint-Omer : 6 085,00 €
- CAPSO : 7 500,00 €

Le transfert de la gestion du PRE à la CAPSO n'aura pas d'impact important sur le reste à charge pour le CCAS, puisque les dépenses ont transférées en même temps que les recettes et que la différence entre celles-ci correspond à la participation de la Ville de Longuenesse actée par convention à environ 8 500 €.

Compte tenu de la forte diminution de l'excédent de fonctionnement du budget du CCAS, il avait été prévu une subvention à hauteur de 120 000 € pour 2022 puis située entre 300 000 et 350 000 € annuels à compter de 2023.

La subvention de 120 000 € a été suffisante pour l'exercice 2022. En 2022, le résultat de fonctionnement est déficitaire de 102 143 €. Cependant, compte tenu de l'excédent reporté (244 503 €), l'excédent de fonctionnement s'élève fin 2022 à 142 361 €.

Ce résultat justifiait donc la nécessité d'augmenter à nouveau la subvention communale de l'exercice 2023. Celle-ci s'est élevée à 235 000 € en 2023. Elle pourra selon les précisions budgétaires du CCAS s'établir à 295 000 € pour 2024 puis entre 350 000 € et 400 000 € à partir de 2025.

Concernant le montant des subventions versées aux associations : après avoir augmenté de 1,75% entre 2018 et 2019 (après 7,56% entre 2017 et 2018), il a connu une hausse de 1,95% entre 2019 et 2020. De 2017 à 2020, le montant des subventions versées aux associations a augmenté de 11,58 %.

Toutefois entre 2020 et 2021, ce poste de dépenses a connu une baisse de près de 17,5% puisque certaines subventions n'ont pas été sollicitées ou versées, ou certaines ont été sollicitées pour des montants plus faibles que les années précédentes. Dans ce cas également, la crise sanitaire en est l'explication puisque certaines actions ou manifestations prévues en 2020 et 2021 ont été reportées ou annulées.

Le montant versé en 2022 est logiquement revenu à un niveau similaire à celui de 2019 et 2020.

Un montant en baisse de près de 8,5 % est à constater entre 2022 et 2023 compte tenu de la municipalisation de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023. En effet, la subvention de fonctionnement versée à l'association jusqu'ici gestionnaire a été moins importante que les années antérieures puisqu'elle ne fonctionnera que pendant 2 trimestres.

Cette subvention ne sera plus du tout versée à compter de 2024.

Un montant de 750 000 € au total peut donc être prévu au BP 2024 pour les subventions aux associations.

2.3 – Bilan prévisionnel du fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement – Rétrospective et objectifs d'évolution :

CA : compte administratif – BP : Budget primitif

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 Indi- catif	2022/2021	2023/2022
011 Charges à caractère gé- néral	1 592 649 €	1 712 204 €	1 990 088 €	2 821 980 €	2 395 548 €	2 954 000 €	16,23%	20,37%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 897 104 €	4 739 340 €	4 868 935 €	5 150 000 €	5 083 711 €	5 350 000 €	2,73%	4,41%
65 Autres charges de ges- tion courante	1 185 757 €	957 485 €	1 170 512 €	1 308 520 €	1 224 004 €	1 326 000 €	22,25%	4,57%
66 Charges Financières	189 104 €	168 920 €	155 842 €	170 000 €	152 138 €	145 000 €	-7,74%	-2,38%
67 Charges spécifiques	31 055 €	22 395 €	3 106 €	210 300 €	233 €	5 000 €	-86,13%	-92,49%
68 Dotation aux amortis- sements et provisions	596 220 €	697 007 €	665 463 €	879 200 €	964 162 €	860 000 €	-4,53%	44,89%
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
023 Virement investisse- ment				2 350 000 €		2 000 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 491 889 €	8 297 351 €	8 853 947 €	12 890 000 €	9 819 796 €	12 640 000 €	6,71%	10,91%

- Recettes de fonctionnement - Rétrospective et objectifs d'évolution :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024 Indi- catif	2022/2021	2023/2022
70 Produits des services, du domaine	211 447 €	260 172 €	389 172 €	312 630 €	447 111 €	421 380 €	49,58%	14,89%
72 Travaux en régie (042)	63 972 €	67 633 €	32 572 €	50 000 €	68 241 €	60 000 €	-51,84%	109,51%
73 Impôts et taxes	604 791 €	577 657 €	552 627 €	528 967 €	512 045 €	438 371 €	-4,33%	-7,34%
731 Fiscalité locale	4 306 701 €	4 677 274 €	4 875 965 €	5 042 500 €	5 121 596 €	5 188 000 €	4,25%	5,04%
74 Dotations et participations	4 997 349 €	4 794 164 €	4 864 026 €	4 899 323 €	4 929 920 €	5 001 675 €	1,46%	1,35%
75 Autres produits de gestion courante	219 735 €	165 687 €	356 816 €	193 262 €	261 746 €	186 744 €	115,36%	-26,64%
013 Atténuation de charges	201 244 €	121 120 €	159 459 €	80 000 €	109 010 €	80 000 €	31,65%	-31,64%
76 Produits financiers	2 291 €	2 866 €	2 285 €	2 050 €	2 315 €	1 772 €	-20,28%	-31,64%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	100 943 €	159 598 €	39 706 €	130 800 €	283 904 €	45 500 €	-75,12%	615,01%
Excédent reporté				1 650 467 €		1 216 558 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 708 472 €	10 826 172 €	11 272 627 €	12 890 000 €	11 735 887 €	12 640 000 €	4,12%	4,11%

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2022/2021	CA 2023 prev	2023/2022
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 216 583 €	2 528 821 €	2 418 681 €	-4,36%	1 916 091 €	-20,78%

La Commune a amélioré son résultat de fonctionnement (+7,95%) entre 2019 et 2020 grâce aux efforts de maîtrise des dépenses mais aussi en raison d'une année perturbée par la crise sanitaire laquelle a engendré des coûts pour la Commune (achats des masques, de gel hydroalcoolique...) mais également l'annulation d'actions et manifestations comme vu précédemment.

Entre 2020 et 2021, le résultat de fonctionnement progresse à nouveau (+14 %). L'explication est la suivante :

- Une hausse des recettes induite par une augmentation globale du produit fiscal et des compensations ainsi que par une reprise importante sur les amortissements et provisions (liée à la provision pour les comptes épargne-temps auparavant surévaluée)
- Une baisse des dépenses, dont les facteurs les plus marquants sont la diminution des chapitres liés aux charges de personnel et frais assimilés, ainsi que le non-versement, la non-sollicitation ou la diminution du montant demandé de certaines subventions aux associations en lien avec la situation sanitaire depuis 2020.

Entre 2021 et 2022, le résultat a cette fois diminué de plus de 4%. Cela s'explique par le fait que les dépenses ont progressé plus vite que les recettes puisque nous sommes revenus à un rythme d'avant crise sanitaire pendant laquelle nos dépenses avaient davantage baissé que nos recettes.

Notons tout de même que nos dépenses de fonctionnement 2022 étaient malgré tout supérieures à celles d'avant crise sanitaire pour les raisons évoquées plus haut.

Il est également important de souligner que le résultat de l'exercice 2022 était à un niveau supérieur à ceux de 2019 et 2020.

Concernant 2023, nous pouvons souligner la progression des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les différentes raisons susmentionnées.

Toutefois, il est important de noter que la progression n'est pas identique puisque si recettes ont progressé de 4,11 % entre 2022 et 2023, les dépenses ont quant à elles augmenté de près de 10,91 %. Le résultat reste cependant toujours largement excédentaire avec près de 2 millions d'euros mais dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, la commune devra tout de même veiller à ne pas faire trop diverger voire à faire converger ces trajectoires pour ne pas réduire sa capacité d'investissement.

2.4 - Section d'Investissement

2.4.1 Endettement

NB : les prévisions sont établies hors nouvel emprunt.

<u>Date</u>	<u>Intérêts remboursés</u>	<u>Capital remboursé</u>	<u>Encours dette</u>
31/12/17	309 236 €	655 438 €	6 726 328 €
31/12/18	281 667 €	682 920 €	6 043 407 €
31/12/19	217 042 €	711 615 €	5 832 992 €
31/12/20	201 908 €	801 993 €	5 030 999 €
31/12/2021	182 418 €	833 460 €	4 197 539 €
31/12/2022 prev	168 488 €	589 985 €	5 590 862 €
31/12/2023 prev	165 640 €	718 318 €	4 872 544 €
31/12/2024 prev	142 424 €	740 363 €	4 132 181 €
31/12/2025 prev	118 322 €	608 737 €	3 523 445 €
31/12/2026 prev	98 916 €	541 676 €	2 981 768 €
31/12/2027 prev	81 846 €	489 093 €	2 492 675 €

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018.

Deux emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020 et 2021.

L'endettement de la collectivité a diminué jusqu'en 2022, année au cours de laquelle un emprunt de 2 M € a été souscrit. L'encours de la dette est remonté de manière significative tout en maintenant un niveau d'endettement très raisonnable pour la Commune.

L'objectif sur les prochaines années est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 M€ maximum.

Notre niveau d'endettement se situe toutefois en deçà des ratios constatés d'endettement, la moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 816 €/habitant (440 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 1 an et 10 mois).

Sur la base de cet objectif, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2027 se situe au maximum à environ 5 M€.

2.4.2 Recettes d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prev	2022/2021	2023/2022
10222 FCTVA	303 786,46 €	393 650,20 €	425 442,69 €	571 534,35 €	295 898,59 €	34,34%	-48,23%
10223 Taxe aménagement	11 809,46 €	17 831,07 €	26 729,78 €	23 079,43 €	23 387,00 €	-13,66%	1,33%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 400 000,00 €	2 100 000,00 €	14,29%	-12,50%
13 Subventions d'investissement	356 689,36 €	344 750,92 €	862 538,03 €	544 032,82 €	274 166,96 €	-36,93%	-49,60%
16 Emprunts et cautionnements	502 820,00 €	3 135,00 €	2 680,00 €	2 002 030,00 €	630,00 €	74602,61%	-99,97%
21 Immobilisations corporelles			4 004,10 €	99,00 €		-97,53%	-100,00%
23 Immobilisations en cours					325,40 €		
238 Avances versées sur cdes d'immobilisations		77 773,11 €					
458 Opérations d'investissement sous mandat			17 403,13 €				
Opérations d'ordre (amortissement, cessions) (040)	567 044,34 €	596 220,01 €	599 141,48 €	649 657,46 €	887 297,56 €	8,43%	36,58%
Opérations d'ordre (patrimoniales) (041)	74 611,57 €	387 208,28 €	176 507,53 €	36 422,25 €	129 293,13 €	-79,37%	254,98%
<i>Excédent investissement</i>	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €	2 197 672,22 €	1 439 076,95 €	4 757 733,26 €	-34,52%	230,61%
Total des recettes	5 400 110,07 €	6 088 017,65 €	6 412 118,96 €	7 665 932,26 €	8 468 731,90 €	19,55%	10,47%

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 5,32 % entre 2020 et 2021 puis de près de 19,5% entre 2021 et 2022. On peut noter une forte hausse du FCTVA (conséquent à la hausse des dépenses d'investissement ces dernières années), une hausse également de l'excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que la souscription d'un emprunt de 2 millions d'euros.

Entre 2022 et 2023, les recettes d'investissement ont à nouveau progressé (+10,47% soit 802 800 €). Les explications sont principalement le montant de l'excédent d'investissement reporté ainsi que les écritures d'ordre.

2.4.3 Dépenses d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prev	2022/2021	2023/2022
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés			179 572,15 €				
16 Remboursement des emprunts	713 215,02 €	804 853,07 €	835 169,94 €	592 000,00 €	735 590,44 €	-29,12%	24,26%
20 Immobilisations incorporelles	150 836,96 €	179 736,56 €	234 962,25 €	275 577,13 €	171 600,78 €	17,29%	-37,73%
21 Immobilisations corporelles	490 009,51 €	296 284,17 €	525 796,50 €	1 235 069,63 €	1 701 291,07 €	134,89%	37,75%
23 Immobilisations en cours	1 751 638,50 €	2 141 641,00 €	2 930 281,57 €	553 219,77 €	860 809,25 €	-81,12%	55,60%
26 Participations			400,00 €				
27638 Autres créances immobilisées				150 000,00 €	0,00 €		
458 Opérations d'investissement sous mandat			17 403,13 €				
040 Opération d'ordre (travaux régie)	52 349,45 €	80 622,35 €	72 948,94 €	65 910,22 €	99 098,69 €	-9,65%	50,35%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	74 611,57 €	387 208,28 €	176 507,53 €	36 422,25 €	129 293,13 €	-79,37%	254,98%
<i>D001 – Déficit investissement</i>							
Total des dépenses	3 232 661,01 €	3 890 345,43 €	4 973 042,01 €	2 908 199,00 €	3 697 683,36 €	-41,52%	27,15%

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 2,9 M€ en 2022, montant le plus bas ces dernières années en raison du décalage du démarrage de plusieurs projets pour des raisons techniques (création d'un complexe sportif, mise en œuvre de l'ADAP notamment).

En 2023, les dépenses d'investissement ont augmenté de 27,15%. Les deux grands projets mentionnés ci-dessus pourront démarrer en 2024.

Les principales dépenses d'investissement en 2023 ont concerné :

LIBELLE DU COMPTE	OBJET	MONTANT
Frais d'études		
	Etude complémentaire pour mise en place d'une géothermie Complexe Maillebois et Ecole Blum	5 112,00 €
	Etude de faisabilité géothermique pour la salle de sports Maillebois	9 576,00 €
Subventions d'équipement versées		
	Attributions de compensation d'investissement	32 135,00 €
Autres agencements et aménagement de terrains		
	Cheminement piéton aménagement Médiathèque	31 098,22 €
Constructions autres bâtiments publics		
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 1 Gros œuvre et travaux extérieurs	74 400,00 €
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 2 Charpente - Couverture - Bardage - Menuiseries	247 716,43 €
	Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 3 Electricité - Chauffage	11 630,95 €
Agencements et aménagement Bâtiments publics		
	Complément système de contrôle d'accès par visiophones dans les Groupes Scolaires	6 162,00 €
	Préau pour groupe scolaire du Centre	18 720,00 €
	Pose escalier extérieur chaufferie Salle Léo Lagrange	6 936,00 €
	Divers aménagements au Chalet de Morbier	7 291,41 €
	Fourniture d'un modulaire Stade Jean Marie BARBIER	157 356,34 €
Travaux divers de voirie		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection voirie Rue Arthur Rimbaud	148 212,77 €
	Renouvellement de la couche de roulement Avenue Léon Blum	181 276,32 €
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection de voirie et parking Salle Léo Lagrange	64 436,45 €
	Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection parking Hôtel de Ville	28 190,69 €

Installations de voirie		
	Acquisition clôtures mobiles de chantier	4 902,60 €
	Blocs anti-intrusion pour les manifestations	5 238,33 €
Réseau d'assainissement		
	Installation système de surveillance et pilotage des réseaux d'eau potable 2023	29 605,20 €
Réseaux d'électrification		
	Interventions sur candélabres d'éclairage public - Réalisation de génie civil Rue David	6 603,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Pose d'une cuve de récupération d'eau pluvial Parvis de la Mairie	5 976,00 €
	Pose d'une cuve de récupération d'eau pluvial au cimetière	8 508,00 €
	Tondeuse mulching pour le Service Espaces Verts	4 554,00 €
	Sableuse pour les terrains de foot	8 019,90 €
	Transpalette avec clapets de sécurités Sce Espaces Verts	2 976,00 €
Autres matériels de transport		
	Micro tracteur pour le Sce Espaces Verts	40 680,00 €
	Véhicule pour le Sce Ilotage EQ 824 RR	18 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier scolaire		
	Matériel de bureau et mobilier scolaire	9 979,70 €
Autres immobilisations corporelles		
	Podium modulable + Rack de rangement pour festivités	23 415,60 €
	Fontaines à eau pour les salles de sport - Complexe et les Ecoles	26 650,80 €
	Achat 2 containers 6 m pour les Archers et 12 m pour Stade Jean Marie Barbier	9 960,00 €
Constructions		
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Hôtel de Ville	20 871,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Salle de sports Chartreux	6 191,40 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage Ecole Pasteur	1 200,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Maison des Associations	600,00 €

	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Blériot	1 588,80 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Georges Sand	6 300,00 €
	Travaux rénovation toitures multi support et étanchéité et bardage - Centre Culturel Lamartine	66 194,40 €
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Réfection pyramide Ecole Verlaine	19 146,00 €
	Travaux rénovation toitures multi supports étanchéité et bardage Vestiaires Chartreux	78 427,20 €
	Réhabilitation énergétique GS Blum - Lot 3 - Menuiseries extérieures	198 815,80 €
	Réfection peintures Groupe Scolaire Blum - Couloir et salles de classes	16 826,34 €
	Création d'une sonde géothermique test et mise en œuvre d'un test de réponse thermique Complexe Sportif Maillebois	35 160,00 €
	Travaux restauration église Saint Quentin	19 347,08 €

<u>RESTES A RÉALISER DES ANNEES ANTERIEURES</u>		
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	6 600,00 €
Frais d'études	Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	5 270,54 €
Frais d'études	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	21 161,40 €
Frais d'études	Prestations d'audit énergétique des logements communaux	26 537,40 €
Frais d'études	Etude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géothermie à la salle de sport Maillebois	9 000,60 €
Attribution compensation investissement	Attribution de compensation investissement année 2022	32 135,00 €
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	64 699,88 €
Agencement bâtiments publics	Fourniture et pose de revêtement de sol salle Léo Lagrange	47 985,60 €
Agencement bâtiments publics	Fourniture et pose de menuiseries au chalet de morbier	15 972,00 €
Réseaux de voirie	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux servitude chemin plateau des Bruyères et Rue E. Delacroix	53 916,28 €
Installations de voirie	Panneaux de signalisation pour le service voirie	11 281,92 €
Installations de voirie	Feux tricolores pour le carrefour Clémenceau – Camus	10 682,20 €

Réseaux d'électrification	Interventions sur candélabres d'éclairage public	8 095,92 €
Autres matériel technique	Illuminations de fin d'année	9 733,68 €
Autres installations Matériel et Outillage	Tondeuse Honda Pro et Souffleur à dos pour les services espaces verts	4 339,20 €
Autres matériels de transport	Véhicule pour le service transport	32 001,00 €
Autres matériels de transport	Véhicule pour le service affaires scolaires	28 520,78 €
Autres matériels de transport	Véhicule pour le service Police Municipale	46 879,24 €
Autres matériels de transport	2 remorques benne pour le service Espaces Verts	5 082,00 €
Autres matériels de transport	Remorque plateau LIDER pour le service Espaces Verts	8 307,00 €
Autres matériels de transport	Remorque benne pour le service Espaces Verts	5 631,00 €
Autres matériels de transport	Tracteur avec chargeuse pour les services Espaces Verts	59 220,00 €
Agencement et aménagement de terrains	Création de deux terrains de pétanque secteur Blum	20 385,22 €
Constructions	Fourniture et pose de menuiseries Hôtel de Ville-Tranche Ferme	18 834,52 €
Constructions	Fournitures et poses menuiseries salle Léo Lagrange et local pétanque	67 774,01 €
Constructions	Fournitures et poses menuiseries Blum	7 129,63 €
Constructions	Fourniture et pose menuiseries Maison des Associations – Tranche optionnelle 1	11 694,49 €
Constructions	Fourniture et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tranche optionnelle 2	52 012,88 €
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	15 579,34 €
Constructions	Réfection toiture école Verlaine	19 096,49 €
Constructions	Réfection pignon salle Léo Lagrange	7 090,91 €
Constructions	Rafraîchissement du bardage des volets et des préaux au chalet de mor-bier	33 810,23 €
Constructions	Réfection peintures groupe scolaire Léon Blum	13 898,69 €
Constructions	Travaux restauration église St Quentin – Solde lot 1 couverture	9 473,95 €
Installations, matériel et outillage techniques	Rénovation de l'éclairage public	42 092,09 €

2.4.4 Résultat d'investissement – Objectif d'évolution du besoin de financement annuel

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2022/2021	CA 2023 prev	2023/2022
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 216 583 €	2 528 821 €	2 418 681 €	-4,36%	1 916 091 €	-20,78%

En sus des dépenses d'investissement pour 2023, les restes à réaliser en dépenses sont également importants (près de 1,9 M €) puisque la Commune a signé des marchés importants mais à long délai de réalisation (réhabilitation énergétique école Léon Blum, travaux de réfection de l'église Saint-Quentin, maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif, maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé, travaux de menuiseries dans les bâtiments communaux notamment)

Les restes à réaliser :

DEPENSES (en € TTC) : 1 888 861,11 € au total

Les principales opérations sont rappelées ci-dessous :

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	45 362,58
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	16 440,00
Frais d'études	Etude complémentaire de faisabilité pour construction centre technique Rte de Wisques	6 240,00
Frais d'études	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise St Quentin	4 037,42
Frais d'études	Etude de faisabilité géothermique pour les salles de sports	9 744,00
Frais d'études	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	17 325,00

Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	337 402,79
Frais d'études	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	11 394,60
Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments	13 632,00
Frais d'études	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage construction d'un complexe sportif	8 640,00
Frais d'études	Diagnostic structure rénovation et extension d'une salle de sports complexe sportif Maillebois	9 072,00
Frais d'études	Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	12 390,00
Concessions et droits similaires	Logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	16 346,88
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	7 188,87
Installations générales	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique mat. Blériot	15 225,88
Installations générales	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique écoles primaires	84 636,81
Installations générales	Remplacement des sols dans le complexe sportif des Bruyères	145 110,00
Installations générales	Travaux de signalisation horizontales sur les voiries communales 2023	27 322,30
Installations générales	Renouvellement de la couche de roulement avenue Léon Blum	190 723,68
Installations de voirie	Bancs en béton pour parc Médiathèque	6 134,85
Installations de voirie	Feux tricolores pour rues Salengro - Curie (achat de matériel)	13 608,00
Installations de voirie	Feux tricolores pour rues Salengro - Curie (pose)	7 382,78

Installations de voirie	Remplacement feux tricolores rues camus - Clémenceau	7 003,57
Réseaux d'électrification	Dépose et pose de 16 projecteurs stade des Chartreux	37 735,16
Réseaux d'électrification	Pose nouveau projecteur stade Jean Marie Barbier	5 065,27
Autres installations, Matériel & outillages techniques	Remplacement moteurs et axes rideaux métalliques ateliers mairie	4 269,60
Autres mat. de transport	Véhicule utilitaire léger pour responsable des espaces publics	25 881,04
Autres mat. de transport	Autocar IVECO bus Crossway pop	212 594,91
Autres mat. de transport	Véhicule pour le service espaces verts	29 342,84
Autres mat. de transport	Véhicule utilitaire avec benne pour le service Espaces Verts	39 878,94
Autres mat. de transport	Tondeuse auto-portée pour le service Espaces Verts	32 400,00
Matériel informatique scolaire	Tableau numérique interactif et imprimante pour l'école Blum	6 172,80
Autres matériel, bureau et mobilier	30 tables pliantes pour évènements divers	4 119,48
Autres matériel, bureau et mobilier	Bancs de vestiaire + table pliante et chaise pour vestiaire stade Jean Marie Barbier	5 751,00
Autres	Système de projection avec écran motorisé pour la salle de réunion 3è étage	6 237,11
Constructions	Fourn.et pose menuiseries Maison des Associations – Tr Optionnelle 1	4 150,31
Constructions	Fourn.et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tr Optionnelle 2	34 089,52
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Hôtel de Ville et CCAS	9 330,89
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries salle des fêtes	210 521,04

Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Eglise St Quentin	12 729,49
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Club House Chartreux	7 416,34
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	
	Lot n° 1 – Gros œuvre étendu	30 496,66
	Lot n° 2 – Bardage	32 197,49
	Lot n° 3 - Menuiseries extérieures	10 463,98
	Lot n° 5 – Chauffage Ventilation Plomberie	48 892,38

RECETTES (en € TTC) : 527 759,38 € au total

Les opérations sont rappelées ci-dessous :

TIERS	OBJET DE LA RECETTE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à l'Hôtel de Ville	3 090,74
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à la Maison des Associations	2 484,81
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à la salle Léo Lagrange et au vestiaire du club de pétanque	10 628,45
Subvention Département	Travaux de peinture, d'achat de mobilier, d'acquisition d'un TBI et de 2 vidéoprojecteurs pour les classes de l'école primaire Léon Blum	13 783,00
Subvention CAF	Acquisition d'un logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	2 000,00

Subvention CAF	Achat de matériel et d'équipement pour les Accueils Collectifs de Mineurs	1 512,21
Subvention Etat (DSIL)	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (248 000 € - 74 400 € (acompte))	173 600,00
Subvention Etat (DSIL)	Restauration de l'église Saint Quentin sécurisation (80 718,70 € - 24 215,61 € (acompte))	56 503,09
Subvention Etat (ADEME)	Etude de faisabilité géothermie pour le nouveau gymnase et l'école de Longuenesse	48 536,60
Subvention Département	Restauration du clos, du couvert et des voûtes du cœur de l'église Saint Quentin	125 199,68
Subvention CAPSO (Fond de concours)	Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Léon Blum (108 014,50 € - 64 808,70 € (acompte)))	43 205,80
Subvention FDE 62	Audit « Bâti » - École Léon Blum (2 187 € - 625 € (acompte))	1 562,00
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053,00
Subvention FDE 62	Suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement (Tranche ferme + optionnelles 1 et 2)	40 600,00

La section investissement présente un solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 4 765 583 € pour 2023 (*tenant compte du résultat antérieur reporté*) en raison principalement du décalage du démarrage du projet de complexe sportif alors que l'emprunt a déjà été souscrit afin de bénéficier des taux d'intérêt qui étaient très attractifs l'an passé.

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un excédent s'élevant à 3 404 481 €.

Sera également réalisé un virement à la section d'investissement de 2,35 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2023 excédentaire au global de 3,56 M€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2022/2021	CA 2023 prev	2023/2022
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 216 583 €	2 528 821 €	2 418 681 €	-4,36%	1 916 091 €	-20,78%
Excédent reporté	1 086 383 €	1 202 966 €	1 331 787 €	10,71%	1 650 467 €	23,93%
Total de l'excédent de fonctionnement	3 302 966 €	3 731 787 €	3 750 467 €	0,50%	3 566 558 €	-4,90%
Virement 1068 (investissement)	2 100 000 €	2 400 000 €	2 100 000 €	-12,50%	2 350 000 €	11,90%
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	1 202 966 €	1 331 787 €	1 650 467 €	23,93%	1 216 558 €	-26,29%

L'objectif est de poursuivre notre ambitieux programme d'investissements en 2024 et pour les années suivantes, en ayant pour objectif de fixer l'enveloppe des dépenses d'investissement 2024 (hors restes à réaliser (RAR) 2023) à environ 4,6 M€ (dont environ 0,74 M€ de remboursement des emprunts et 0,35 M€ de dépenses d'ordre), sans recours à l'emprunt.

La gestion sous forme d'AP (Autorisation de Programme), AE (Autorisation d'Engagement) et CP (Crédits de Paiement) actée par délibération en 2022 et révoquée plus bas, permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas devoir prévoir, en recette, l'intégralité des recettes correspondantes.

Ainsi, certaines opérations pour lesquelles nous disposons déjà de recettes correspondantes (projet du complexe sportif notamment) ne connaîtront pas de réalisation intégrale cette année.

Nous n'inscrivons donc pas l'intégralité de ces dépenses au BP 2024 mais uniquement les crédits prévisionnels nécessaires pour respecter la logique de la gestion en AP, AE et CP.

Toutefois, nous devons inscrire en recettes au BP 2024 les crédits que nous possédons déjà ou qui nous seront versés dans l'année à venir et qui nous serviront à financer notre programme d'investissement pour les années à venir.

Ainsi, le BP 2024 devra à nouveau être voté en suréquilibre en section d'investissement avec environ 10,6 M€ hors RAR 2023 en recettes pour environ 4,6 M€ hors RAR 2023 en dépenses.

2.5 Programme de réalisations 2024

Sont repris ci-après les principaux travaux et achats qui pourraient être proposés pour le BP 2024 (en € TTC) :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	
Remplacement de menuiseries dans les groupes scolaires	50 000,00 €
Rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand	100 000,00 €
Groupe scolaire L. Blum : fourniture et pose d'une nouvelle clôture entre les cours maternelle et primaire, pose d'un portillon et d'un nouveau logo	6 000,00 €
Renforcement des visiophones extension et des barrières dans les groupes scolaires	20 000,00 €
Travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Travaux d'isolation intérieure et peintures isolantes sur les groupes scolaires P. Verlaine et L. Blériot	60 000,00 €
Fourniture et pose de préaux dans le groupe scolaire G. Sand	20 000,00 €
TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Rénovation de l'éclairage de la salle Léo Lagrange	30 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture à la salle Léo Lagrange	6 500,00 €
Rénovation de l'éclairage de la salle des sports des Chartreux	27 000,00 €
Renforcement de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade Jean-Marie Barbier	18 000,00 €

Création d'un pump track dans le quartier Maillebois ou à proximité	50 000,00 €
Installation d'une cuve à eau et d'un surpresseur à la salle des sports des Chartreux	50 000,00 €

AUTRES TRAVAUX BATIMENTS	
Salle des fêtes : investissement pour du matériel cuisine dont un lave-vaisselle	10 000,00 €
Salle des fêtes : Changement des menuiseries	120 000,00 €
Travaux d'isolation du plancher bas de l'ALSH Pasteur	10 000,00 €
Renouvellement des désenfumeurs dans différents bâtiments	20 000,00 €
Changement de menuiseries dans les chaufferies	30 000,00 €
Renouvellement de volets roulants métalliques aux ateliers Mairie	10 000,00 €
Fourniture et pose d'un volet roulant métallique pour l'entrée du centre social	5 000,00 €
Remplacement d'alarme incendie	5 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture pour le parking de l'ALSH Pasteur	7 500,00 €
Travaux de rénovation du chalet de Morbier	50 000,00 €
Travaux d'aménagement du parc de Média'tour	50 000,00 €
Fourniture et pose d'un nouveau portail à l'ancien cimetière	8 700,00 €
Travaux d'aménagement des allées de l'ancien cimetière	100 000,00 €

Travaux reprise de concession ancien cimetière	110 000,00 €
Réalisation d'un ossuaire à l'ancien cimetière	20 000,00 €
Fourniture et pose colombarium à l'ancien cimetière	5 500,00 €
Programme annuel de travaux de renouvellement des toitures dans les bâtiments communaux : salle du conseil, réparations salle des fêtes, réparations solins Lamartine, réparations Pasteur, réparations complexe des bruyères	240 000,00 €
Travaux de remise en état calvaires nouveau cimetière et rue de Lumbres	7 000,00 €
Remplacement d'extincteurs et de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	10 000,00 €
Renforcement du réseau de poteaux incendie	20 000,00 €
Entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	10 000,00 €
Renouvellement et renforcement d'alarmes anti-intrusion	10 000,00 €
Mise en place d'aire de jeux sur la commune	120 000,00 €
Réalisation des travaux de mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap (ADAP) (Tranche 2024)	600 000,00 €
Volet roulant métallique bureau police municipale	2 000,00 €

ACQUISITION DE MOBILIER	
Mobilier pour le chalet de Morbier	10 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier dans les groupes scolaires	34 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier pour les services municipaux	10 000,00 €
Mobilier pour le restaurant scolaire	10 000,00 €
Installation d'un système complet de vidéoprojection dans la salle du conseil municipal	20 000,00 €
Installation d'un vidéoprojecteur et d'un nouvel écran motorisé pour la salle des fêtes	8 000,00 €
Nouvelle sono salle des fêtes	15 000,00 €
Achat mobilier de cuisine pour la salle Léo Lagrange	10 000,00 €
Acquisition d'un atelier de motricité	10 000,00 €
Acquisition de tentes floquées	18 000,00 €

INFORMATIQUE	
Acquisition de ENI, TBI et écrans tactiles dans les groupes scolaires	25 000,00 €
Refonte du site internet communal	20 000,00 €
Acquisition d'une caméra nomade de vidéoprotection du domaine public	5 000,00 €

VEHICULES	
Véhicule buggy + remorque pour le cimetière	14 000,00 €
Remplacement de véhicules pour les services techniques : 1 fourgon et 1 utilitaire	75 000,00 €

VOIRIES/ILOTAGE/MOBILIER URBAIN	
Programme annuel de travaux de réfection de voiries (auxquels s'ajoutent 100 000 € de travaux d'entretien des voiries imputés en section de fonctionnement) : Renouvellement couches de roulement Blum/Courbet/parking berceaux/Brueghel et interventions diverses sur réparations (fuites/affaissement etc...)	300 000,00 €
Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales Place des Berceaux (chemisage)	14 000,00 €
Réfection des aménagements en bois dans les carrefours du quartier de la Mélodie	30 000,00 €
Création/réhabilitation de liaisons douces : projet sur domanialité départementale (Clémenceau/camus)	26 000,00 €
Acquisition de bancs et poubelles : espaces publics, Jardin Média'tour, aires de jeux	100 000,00 €
Provision pour remplacement de mobilier urbain accidenté	10 000,00 €

ESPACES VERTS	
Renouvellement tondeuse stade des Chartreux	60 000,00 €
4 petites tondeuses	10 000,00 €
Réfection fonds de bennes (tracteurs et camions)	7 000,00 €
Matériel gros outillage services espaces verts (souffleurs, tronçonneuse, taille-haie, débrousailluse, ...)	67 000,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS	
Renouvellement du parc d'éclairage public	130 000,00 €
Acquisition nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement des décors poteaux	15 000,00 €

AIDES	
Aides aux primo-accédants (provision)	16 000,00 €
Aides aux rénovations de façades commerciales (provision)	10 000,00 €

Au titre du programme pluriannuel communal jusque 2028, l'engagement ou la poursuite des investissements suivants sont fixés comme objectifs dans les prochaines années sous réserve des possibilités budgétaires : (les montants ci-dessous sont des estimations en € TTC)

- Réalisation des travaux de mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap (ADAP) (Tranche 2025) : 600 000 € pour solder l'opération (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération, complémentaires à ceux déjà inscrits au budget précédemment (liés à l'évolution du coût prévisionnel des travaux) : 34 000 € (sous réserve de la validation du montant de la phase avant-projet définitif (APD) à intervenir et de l'évolution du coût des indices de prix)

- Travaux de création d'un complexe sportif dans le quartier Maillebois : 7,6 M€ pour un démarrage des paiements prévu en 2025 (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération, complémentaires à ceux déjà validés en conseil municipal précédemment (liés à l'évolution du coût prévisionnel des travaux) : 290 000 € (sous réserve de la validation du montant de la phase avant-projet définitif (APD) à intervenir et de l'évolution du coût des indices de prix)

- Poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles :
 - o Réfection des toitures : enveloppe de 150 000 € annuels jusqu'en 2028
 - o Réfection des menuiseries : enveloppe de 150 000 € annuels jusqu'en 2028
 - o Isolation des bâtiments : enveloppe de 20 000 € annuels jusqu'en 2028 (hors grosse opération)
 - o Revêtement des sols du groupe scolaire Sand : 125 000 € à prévoir pour 2025 et 2026
 - o Remplacement revêtement de sols de la salle des Chartreux : 80 000 € à prévoir en 2025
- Isolation thermique de la salle des fêtes : 500 000 € pour 2025 au plus tôt
- Travaux de création d'un nouveau centre technique municipal : 2,5 M€ avec un démarrage estimé en 2025 (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre technique municipal : 275 000 €

- Travaux de création d'un espace de vie sociale au sein du secteur Salamandre : 1 M€ avec un démarrage estimé en 2025 (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération : 100 000 €

- Réfection cours des écoles avec aménagement paysager : Enveloppe de 200 000 € sur 4 ans (50 000 € annuels)

- Réhabilitation et aménagement de liaisons douces : Enveloppe de 78 000 € sur 3 ans (26 000 € annuels)

- Réfection de la grange de la ferme des Berceaux en un lieu culturel : 600 000 €

- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public : enveloppe de 160 000 € annuels jusqu'en 2028
- Programme de vidéo protection (concernera la section de fonctionnement compte tenu de l'adhésion au service commun numérique de la CAPSO)
- Travaux de rénovation des voiries communales : enveloppe de 290 000 € annuels jusqu'en 2028

3. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2024

Compte tenu des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants.

Le programme 2024 d'investissement se fera sans recours à l'emprunt (pour mémoire un emprunt de 2 millions d'euros a été contracté en 2022 pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Les travaux démarreront selon toute vraisemblance en 2024).

Une marge d'emprunt significative a été conservée pour de futurs projets.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un complexe sportif, développement de la vidéoprotection, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du parc de Média'Tour et du Bois de la Garenne, création d'une maison de quartier Salamandre, acquisition d'un logiciel de portail famille...

Il convient également de signaler que les services municipaux ont reçu la mission de mettre en forme un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF), avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé dans les finances locales.

Le PPIF doit nous permettre d'anticiper et de sécuriser le financement des projets successifs, parfois de réorienter les actions mais aussi de sanctuariser les enveloppes financières indispensables pour l'entretien de notre patrimoine.

Il comporte donc des enveloppes budgétaires et si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités, le recours aux autorisations de programme, autorisations d'engagement et aux crédits de paiement constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité, à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement, voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

L'ambition affichée lors du DOB de l'année dernière était d'entrer dans une gestion sous forme d'AP, AE et CP à partir de 2023.

Comme prévu, le conseil municipal a depuis délibéré pour démarrer la gestion sous forme d'AP, AE et CP dès cette année.

Concernant le PPIF, celui-ci sera bien entendu actualisée régulièrement afin de tenir compte de l'avancement des projets d'investissement mais aussi des évolutions notables de nos dépenses et recettes de fonctionnement comme par exemple l'envolée récente du coût des matières premières et de l'énergie dont la durée et l'ampleur à terme restent difficiles voire impossibles à estimer avec précision. Cela pourra toutefois avoir un fort impact sur le PPIF et notamment notre programme d'investissement si les prix de marché demeurent si élevés sur plusieurs années.

ANNEXE : Le budget annexe Cimetière

➤ ***Préambule***

La loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 (loi SUEUR) relative à la législation dans le domaine funéraire a mis fin au monopole communal du service extérieur des pompes funèbres. Elle confirme le caractère de Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) ouvert à la concurrence, pouvant être géré par la commune ou par tout autre opérateur, sous réserve d'une habilitation délivrée par le Préfet.

Cette requalification du service entraîne des conséquences sur le régime juridique, comptable et fiscal applicable aux régies municipales de pompes funèbres.

En ce qui concerne le régime comptable, l'ensemble des S.P.I.C. relèvent des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4. Qui plus est, les S.P.I.C. doivent respecter le principe de l'équilibre financier. Le principe de fonctionnement des services de cette nature veut en effet que les charges soient répercutées sur les tarifs, quel que soit le mode de gestion retenu.

D'un point de vue fiscal, cette opération d'activité d'intérêt public entraîne l'assujettissement à la T.V.A..

La commune de Longuenesse vendant notamment des cavurnes et sarcophages aux particuliers, il a donc été décidé de créer un budget annexe à compter de l'exercice 2016 pour y identifier les ventes et les dépenses afférentes à l'aménagement de ceux-ci (délibération n°2016-6 du 3 mars 2016).

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 – Les recettes de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 333,00 €	18 216,69 €	19 917,00 €	16 025,03 €	20 500,00 €	-12,03%
013 Atténuation de charges (stock)	143 974,60 €	6 026,12 €	142 585,15 €	56 208,39 €	35 176,95 €	832,75%
002 Excédent de fonctionnement reporté	5 792,40 €	5 792,40 €	6 997,85 €	6 997,85 €	8 323,05 €	20,81%
75 Autres produits de gestion courante				0,39 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	170 100,00 €	30 035,21 €	169 500,00 €	79 231,66 €	64 000,00 €	163,80%

Les recettes de fonctionnement 2023 ont concerné :

- Les ventes de cavurnes du budget annexe pour 3 750,00 €,
- La vente de sarcophage pour 12 275,03 €,
- Un excédent de fonctionnement reporté pour 6 997,85 €,
- Un arrondi de T.V.A. pour 0,39 €,
- La constatation du stock final de cavurnes et sarcophages pour 56 208,39 €.

1.1.2 – Les dépenses de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	170 000,14 €	23 037,25 €	169 376,12 €	70 908,61 €	63 880,00 €	207,80%
65 Autres charges de gestion courante	19,86 €	0,11 €	43,88 €		40,00 €	
66 Charges Financières	30,00 €		30,00 €		30,00 €	
67 Charges exceptionnelles	50,00 €		50,00 €		50,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	170 100,00 €	23 037,36 €	169 500,00 €	70 908,61 €	64 000,00 €	207,80%

Les dépenses de fonctionnement 2023 ont concerné :

- Un achat de 44 caveaux de 2 places et graviers pour 53 832,49 €,
- Le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 11 050,00 €,
- Une annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 6 026,12 €.

Pour 2024, la prévision budgétaire de la section de fonctionnement est inférieure à 2023 et s'établirait à 64 000 € (169 500 € en 2023). Pour rappel, l'année 2023 comprenait un programme d'achat de 44 caveaux de 2 places.

2.1 La section d'investissement

Le budget annexe Cimetière est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

En 2022, une avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € du budget principal au budget annexe Cimetière a été nécessaire pour financer le programme de fourniture et pose de sarcophages au nouveau cimetière. Le remboursement de cette avance débutera à partir de 2023 à hauteur de 18 750 € par an sur 8 ans. Toutefois, un remboursement anticipé pourra être envisagé en totalité ou partiellement en fonction de la capacité financière (Délibération n°2022-25 du 8 avril 2022).

2.1.1 – Les dépenses d’investissement

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €		150 000,00 €	18 750,00 €	131 250,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	18 750,00 €	131 250,00 €

La seule et unique dépense d’investissement de l’exercice 2023 correspond au premier remboursement de l’avance par le budget annexe « cimetière » au budget principal (pour rappel 18 750,00 € par an sur 8 ans).

La prévision de dépense d’investissement pour l’exercice 2024 sera également de 18 750,00 € conformément à la délibération relative à l’avance de trésorerie.

2.1.2 – Les recettes d’investissement

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	150 000,00 €			
R001 - Excédent investissement			150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €

La recette d’investissement de l’année 2023 est constituée uniquement de l’excédent d’investissement correspondant à l’avance de trésorerie du budget principal au budget annexe cimetière afin de financer le programme de fourniture et pose de sarcophages.

Pour 2024, la prévision de recettes d’investissement correspondra également à l’excédent d’investissement.

Au global, les résultats de l’exercice 2023 se résument comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement de 1 325,20 € ce qui compte tenu d’un report d’excédent cumulé de 6 997,85 € donne un excédent total de fonctionnement de 8 323,05 €,
- Excédent de financement de la section d’investissement de 131 250,00 €.